

DE LA PIRATERIE AU PIRATAGE

DOMINIQUE LE BRUN



DE LA PIRATERIE AU PIRATAGE

La fascination de la transgression



BUCHET * CHASTEL

© Libella, Paris, 2013
ISBN 978-2-283-02649-6

Remerciements

L'auteur adresse ses plus chaleureux remerciements à celles et ceux qui lui ont apporté aide, informations et soutien. Et tout particulièrement à :

Janick Auberger, Jean-Michel Barrault, Valérie Barthez, Jean Claude Bologne, Yannick Bossu, Gwendoline Kervran, Bruno Lassus, Michel Le Bris, Christian Ménard, Laurent Mérer, Vincent Petit, Éliane Rousseau.

Piratage ou piraterie ?

Vieux mot grec évoquant « celui qui cherche fortune en mer » (*peiratès*, de *peiran*, « essayer »), « pirate » est entré en français par l'intermédiaire du latin *pirata*. Et c'est tout naturellement dans les *Faits et dits des Romains* qu'il fait son apparition dans notre langue, en 1213, pour désigner les « pyrates larrons de mer » qui ont rançonné Jules César. Les étymologies fantaisistes le rattachaient au grec *pyr* (« feu »), parce que les pirates incendiaient les navires qu'ils pillaient. Est-ce à dire qu'il n'y avait pas de pirates au Moyen Âge ? Que si ! Un certain Barbevaire (lointain prédécesseur de Barbe-Bleue, sinon de nos Barbe-Noire et Barbe-Rouge !), « piratte et escumeur de mer », rançonnait par exemple les navires entre la France et l'Angleterre, et fut défait en 1337 par la flotte d'Édouard III (*Récit d'un bourgeois de Valenciennes*). Mais c'est surtout au ^{xvi}e siècle que le terme s'installe dans la langue française, y engendrant une riche famille.

Pour désigner l'activité du pirate, on parle alors de « piraterie » (1505), de « piratement » (1505), de « piratique » (1534), de « piratage » (1606)... On se souvient d'Alpharbal, vaincu par Gargantua, « exerçant la piraticque en toutes les

isles Armoriques » (*Gargantua*, chap. L). Faisait-on une différence, comme aujourd'hui, entre ces termes, et en particulier entre les deux qui ont été conservés? Apparemment non. Lorsque le terme « piratage » apparaît dans le *Thresor de la langue francoyse* de Nicot (1606), c'est au détour d'un exemple, pour définir le « cours en-outre » : « Cours en-outre est piratage et escumerie sur mer. » Il n'a pas d'entrée, preuve sans doute qu'il n'est pas usuel. Il désigne bien l'activité du pirate, comme « piraterie ». Les deux termes peuvent être utilisés indifféremment par le même auteur dans les mêmes situations. Le marquis d'Argenson, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Louis XV, loue ainsi les Français pour leur habileté en mer : « Je dis qu'il n'y aura jamais une aussi jolie nation pour la piraterie. [...] Comme nous sommes situés pour le piratage entre toutes les nations commerçantes... » (*Pensées sur la Réformation de l'État*, n° 46). Notons qu'il pense surtout à d'illustres corsaires et ne songe pas à transformer la France en État pirate.

Jusqu'à la fin du xx^e siècle, on trouve cette confusion entre « piratage » et « piraterie ». La différenciation des termes entre l'emploi propre (« piraterie ») et figuré (« piratage ») est récente. La cueillette en forêt, par exemple, est en général réservée aux riverains. Qu'un promeneur grappille au passage n'est pas bien grave, mais que dire des « écumeurs professionnels » ? « Il faudrait interdire le "piratage", réserver le droit de cueillette aux habitants de la commune, fixer une date d'ouverture de la cueillette aux myrtilles, proscrire l'usage du râteau pour le ramassage des champignons », préconise une étude de la Chambre régionale de commerce et d'industrie d'Auvergne (1980). Le terme renvoie à une zone publique de non-droit, comme la mer, ce que souligne l'expression équivalente « écumeur de forêts ». Le piratage n'est pas ici assimilé au vol, et il est symptomatique que

l'auteur n'ait pas comparé les pirates aux bandits de grand chemin : il ne s'agit pas en l'occurrence du vol d'un bien ressenti comme propre, mais considéré comme commun, sur un domaine public, mais dont une petite communauté s'arroge la propriété exclusive. Le contexte n'est pas sans évoquer la bonne conscience des pirates informatiques, qui ne reconnaissent pas aux œuvres un droit de propriété intellectuelle. Le piratage des myrtilles n'est pas un élargissement anodin de sens.

Quant à l'idée de « pirater » l'œuvre d'autrui, elle est présente dès la Révolution française, mère du droit d'auteur. « Quelqu'un a dit que de prendre sur les anciens, c'était *pirater* au-delà de la ligne, mais que de piller les modernes, c'était filouter au coin des rues », assure Chamfort dans ses *Maximes* (posthumes, 1795) : on sent encore l'image concrète derrière l'emploi du mot, preuve sans doute d'un élargissement de sens récent. C'est l'anglais qui parle le premier, en ce sens, de « piratage », en particulier pour désigner l'édition non autorisée d'une œuvre de l'esprit. La littérature américaine naissante a ainsi à subir la concurrence de productions européennes qui pénalisent les auteurs autochtones : « Au mépris de la nature essentielle et du noble but de la littérature, les œuvres d'auteurs étrangers sont reproduites en Amérique, au détriment de la littérature nationale : ainsi le caractère et le génie du pays sont sacrifiés et étouffés par un système de piratage littéraire », se plaint un critique du *Littell's Living Age* (n° 781, III^e série, 14 mai 1859, p. 387). Éditions illégales ? Pas même : c'est le goût des Américains pour les œuvres européennes qui est dénoncé, et l'appât du gain des éditeurs les publiant ! On n'oserait guère, à notre époque, rendre la pareille sans être accusé d'entrave à la libre circulation des idées. Si le terme « piratage » est largement utilisé en anglais, il n'est

pas sûr, cependant, que la spécialisation du terme au sens figuré soit un emprunt à cette langue : en effet, elle lui a vite préféré les termes *hacking* et *piracy*.

« Piratage » arrive en français durant les années 1930 dans le domaine de la propriété intellectuelle. On parle alors de piratage des livres, des gravures, puis, dans les années 1970, des chansons, des programmes de télévision, voire de piratage industriel... Le sens s'apparente à de la « contrefaçon » ou à de la reproduction illicite. C'est dans les années 1970-1980 que le terme « piratage » commence à se raréfier au sens propre et est définitivement évincé par « piraterie ». On parle de « piratage informatique » dès les années 1980, à la fois pour la reproduction illégale de logiciels et pour l'« accès irrégulier aux systèmes informatiques par l'intermédiaire des réseaux », que l'on qualifierait aujourd'hui de « terrorisme ». Ici encore, le choix de désigner désormais par deux termes distincts deux actes illégaux de gravité différente naguère confondus en un seul terme n'est pas anodin. Le terrorisme informatique détruit les biens privés ; le piratage pille un bien qu'il considère comme commun : tout est fait pour minimiser dans le second cas l'impression d'un dol subi.

Comment s'est opérée cette spécialisation des deux termes ? Les deux suffixes sont indifféremment utilisés pour des dérivés verbaux, sans nuance péjorative particulière. Mais les dérivés en *-erie* sont plutôt réservés à des activités régulières, des professions, notamment commerciales, et les dérivés en *-age*, à des activités ponctuelles. Lorsqu'une même racine accepte les deux suffixes (ce qui semble assez rare), la différence est perceptible : le « charcutage » désigne l'action de charcuter, la « charcuterie » est un commerce ; de même pour « mégissage » et « mégisserie », « tannage » et « tannerie »... A-t-on ainsi voulu distinguer l'activité

PIRATAGE OU PIRATERIE ?

régulière des pirates (« piraterie ») et le « piratage » ponctuel d'une œuvre, en particulier sur Internet ? On ne dira pas, par exemple, « exercer un piratage », mais « exercer la piraterie ». Avouons que l'on ressent faiblement cette distinction. C'est, semble-t-il, l'usage qui a réservé depuis une vingtaine d'années le « piratage » au domaine culturel ou commercial et la « piraterie » au domaine maritime.

Jean Claude Bologne
Philologue

Avant-propos

Au moment où nous écrivons les dernières lignes de cette étude, il paraît qu'en océan Indien, les pirates faiblissent sous les coups portés par deux flottes internationales de bâtiments de guerre, auxquelles se sont joints des bâtiments chinois, japonais et russes, appuyés par des avions de patrouille et des hélicoptères d'assaut. Mais des attaques sont maintenant signalées dans des zones jusqu'alors épargnées, laissant craindre que le phénomène ne fasse que se déplacer. Dans le même temps, dans le golfe de Guinée, les enlèvements de marins se multiplient, commis par des bandes armées coutumières d'une effarante violence. En ce début de troisième millénaire, la piraterie sévit avec la même cruauté qu'au tournant des ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles. Pour donner une idée de la gravité de la situation, à la fin du mois de novembre 2012, selon les autorités américaines, en plus des 631 pirates déjà condamnés dans le monde (dont 98 aux Seychelles), 440 suspects avaient été traduits en justice dans 21 pays. Or, les pirates capturés ne représentent qu'une infime partie de ceux qui sévissent.

Et pourtant, les pirates sont à la mode. Au cinéma et en bande dessinée, cette thématique n'a jamais été aussi porteuse ; sur des résidences secondaires du bord de mer, le

Bibliographie pirate

Sources et analyses

- Aventuriers et boucaniers d'Amérique, par Alexandre Cœmelin, chirurgien de la flibuste de 1666 à 1672, traduit en français en 1686 par Frontignières, Éditions Sylvie Messinger, 1990.*
- Jean-Michel Barrault, *Pirates des mers d'aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 2007.
- Valérie Barthez, « Un droit d'auteur : pour qui et sur quoi? », revue de l'ORCCA (Office régional culturel de Champagne Ardenne) – « In texto », n° 2, janvier 2010.
- Alain Berbouche, *Pirates, flibustiers et corsaires : le droit et les réalités de la guerre de course, de René Duguay-Trouïin à Robert Surcouf*, Saint-Malo, Pascal Galodé éditeurs, 2010.
- Douglas Bottin, *Pirates et flibustiers*, Paris, Éditions Time-Life, « La Grande Aventure de la mer », 1979.
- Robert de la Croix, *Histoire de la piraterie*, Saint-Malo, L'Ancre de marine, 2011.
- Cahiers de Le Golif, dit Borgnefesse*, Paris, Grasset, 1952, réédité in *Pirates et gentilshommes de fortune*, Paris, Omnibus, 2011.

- Daniel Defoe, *Histoire générale des plus fameux pirates*, traduit par Henri Thiès, texte revu et complété par Guillaume Villeneuve, préfacé par Michel Le Bris, en 2 tomes : I : *Les Chemins de fortune*; II : *Le Grand Rêve flibustier*, Paris, Phébus, 2012.
- Hubert Deschamps, *Pirates et flibustiers*, Paris, PUF, « Que sais-je? », 1952.
- Nicolas Zu Dohna-Schlodien, *La « Möve », ses croisières et ses aventures*, Paris, Payot, 1929.
- Amandine Doré, *L'Homme au t apostrophe*, Courbevoie, Durante, 2002.
- Étienne Dupont, *Le Vieux Saint-Malo. Les corsaires chez eux*, à compte d'auteur, 1929. La Rochelle, La Découverte, 2004.
- Loup Durand, *Pirates et Barbaresques en Méditerranée*, Paris, Aubanel, 1975.
- L'Europe des Vikings*, catalogue de l'exposition de 2004 à l'abbaye de Daoulas, Paris, Hoëbeke, 2002.
- Patrick de Gmeline, *L'Aigle des mers : Félix von Lückner*, adaptation du récit du comte Félix von Lückner, Panazol, Charles-Lavauzelle, 1985.
- Philip Gosse, *Histoire de la piraterie*, traduit par Marcelin-Pierre Teillac, Paris, Payot, 1952.
- Daniel Heller-Roazen, *L'Ennemi de tous, le pirate contre les nations*, traduit par Françoise et Paul Chemla, Paris, Seuil, 2010.
- Capitaine Charles Johnson (Daniel Defoe), *A General History of the Robberies and Murders of the Most Notorious Pirates*, 1724.
- Capitaine Charles Johnson (Daniel Defoe), *Histoire des pirates anglais*, avec une préface de Pierre Mac Orlan, éditions G. Grès et Cie, traducteur et date de publication inconnus.

BIBLIOGRAPHIE PIRATE

- Bernard Kouchner, *L'Île de lumière*, Paris, Ramsay, 1980.
- Gilles Lapouge, *Les Pirates : forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer*, Paris, Phébus, 2012.
- Michel Le Bris, *D'or, de rêve et de sang : l'épopée de la flibuste, 1494-1588*, Paris, Hachette Littérature, 2001.
- Michel Le Bris (dir.), *L'Aventure de la flibuste, actes du colloque de Brest 3-4 mai 2001*, Paris, Hoëbeke, 2002.
- Dominique Le Brun et Nathalie Meyer-Sablé, *Gueules de marins*, Douarnenez, Chasse-Marée, 2008.
- Dominique Le Brun (éd.), *Pirates et gentilshommes de fortune*, Paris, Omnibus, 2011.
- Comte Félix von Lückner, *Le Dernier Corsaire (1914-1918)*, Paris, Payot, 1929.
- Laurent Mérer, *Alindien : un marin dans l'océan Indien*, Brest, Éditions Le Télégramme, 2007.
- Hugo Pratt, *Le Secret de Tristan Bantam, sous le signe du Capricorne*, Bruxelles, Casterman, 2011.
- Marcus Rediker, *Pirates de tous les pays! L'âge d'or de la piraterie atlantique (1716-1726)*, traduit par Fred Alpi, Paris, Éditions Libertalia, 2011.
- Marcus Rediker, *Les Forçats de la mer*, traduit par Fred Alpi, Éditions Libertalia, 2010.
- Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2012.
- Joshua Slocum, *Seul autour du monde sur un voilier de onze mètres*, traduction de Paul Budker, Paris, Chiron, 2013.
- Roger Vercel, *Saint-Malo et l'âme malouine*, Paris, Albin Michel, 1982.
- Roger Vercel, *Visages de corsaires*, Paris, Albin Michel, 1943.
- Michel Vergé-Franceschi (dir.), *Dictionnaire d'histoire maritime*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2002.

La piraterie dans les romans

- Fenimore Cooper (1789-1851), *Le Corsaire rouge*, édition française par Blériot, Paris, 1828.
- Édouard Corbière (1793-1875), *Le Négrier*, in *Pirates et gentilshommes de fortune*, présenté par Dominique Le Brun, Paris, Omnibus, 2011.
- Édouard Corbière (1793-1875), *Les Trois Pirates*, Werdet, 1838.
- Daniel Defoe, *Les Pirateries du capitaine Singleton*, Éditions Maritimes et d'Outre-Mer, 1991.
- Daniel Defoe, *Le Roi des pirates*, traduit par F. du Sorbier, Éditions José Corti, 1993.
- Arthur Conan Doyle (1859-1930), *Contes de pirates (Tales of Pirates)* (1922), In *Pirates et gentilshommes de fortune*, présenté par Dominique Le Brun, Paris, Omnibus, 2011.
- Pierre Mac Orlan (1882-1970), *À bord de « L'Étoile Matutine »*, in Pierre Mac Orlan, *Romans maritimes*, présenté par Dominique Le Brun, Omnibus, 2004.
- Pierre Mac Orlan (1882-1970), *Les Clients du Bon Chien jaune*, in *Pirates et gentilshommes de fortune*, présenté par Dominique Le Brun, Omnibus, 2011.
- Pierre Mac Orlan (1882-1970), *Le Chant de l'équipage*, in Pierre Mac Orlan, *Romans maritimes*, présenté par Dominique Le Brun, Omnibus, 2004.
- Pierre Mac Orlan (1882-1970), *L'Ancre de miséricorde*, in Pierre Mac Orlan, *Romans maritimes*, présenté par Dominique Le Brun, Omnibus, 2004.
- Pierre Mac Orlan (1882-1970), *Les Pirates de l'avenue du Rhum*, in *Pirates et gentilshommes de fortune*, présenté par Dominique Le Brun, Omnibus, 2011.
- Pierre Mac Orlan (1882-1970), « Introduction » à *Histoire des pirates anglais*, capitaine Charles Johnson, sans men-

BIBLIOGRAPHIE PIRATE

- tion du traducteur, Éditions Georges Crès et Cie, sans mention de date.
- Walter Scott (1771-1832), *Le Pirate*, édition française par Dufauconpret, Paris, 1830.
- Robert-Louis Stevenson (1850-1894), *L'Île au trésor*, in *Pirates et gentilshommes de fortune*, présenté par Dominique Le Brun, Paris, Omnibus, 2011.
- Robert-Louis Stevenson (1850-1894), *Les Gais Lurons*, Paris, Mille et Une Nuits, « La Petite Collection », 1994.
- Eugène Sue (1804-1857), *Kernock le pirate*, in Eugène Sue, *Romans de mort et d'aventures*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1983.
- Jules Verne (1828-1905), *Vingt mille lieues sous les mers*, in Jules Verne, *Les Romans de l'eau*, présenté par Claude Aziza, Paris, Omnibus, 2001.
- Jules Verne, *Le Phare du bout du monde*, in *Le Roman des phares*, présenté par Dominique Le Brun, Paris, Omnibus, 2013.

Table

Piratage ou piraterie? par Jean Claude Bologne	9
Avant-propos	15
Une brève histoire de la piraterie	17
<i>La Grèce antique voit naître le mot « pirate »</i>	17
<i>Rome définit le pirate comme « l'ennemi commun du genre humain »</i>	21
<i>Au Moyen Âge naît le droit maritime, mais les États pirates prospèrent</i>	26
<i>À l'époque moderne, la piraterie suit les grandes découvertes</i>	31
<i>Premier ressort de la piraterie, le soutien des colonies.</i>	39
<i>Autre ressort de la piraterie : une misère sociale scandaleuse.....</i>	43
<i>La traite : quand un négoce légal devient piraterie ...</i>	51
<i>Pirate ou corsaire? Cherchez la différence.....</i>	53
<i>« Corsaires » du ^{xx} siècle et guerre sous-marine : une nouvelle piraterie d'État</i>	60
<i>Prohibition américaine : les pirates de l'avenue du Rhum.....</i>	70
<i>Cigarettes blondes : une autre arnaque à l'assurance.</i>	75

La piraterie : littérature et sociologie	81
<i>Notre connaissance de la piraterie relève du malentendu littéraire</i>	83
<i>Par sa cruauté et son courage, le pirate fascine : on en oublie les victimes</i>	94
<i>Les pirates posèrent les fondements d'une vie sociale nouvelle.....</i>	98
<i>Les femmes pirates, histoire d'un double tabou.....</i>	107
<i>Au-delà du banditisme : le mythe.....</i>	114
Le retour de la piraterie	127
<i>Les années 1980 : une recrudescence en divers points du globe.....</i>	129
<i>Les années 1990 marquent le début de l'aggravation.</i>	137
<i>La piraterie en Somalie : un niveau d'insécurité jamais connu encore.....</i>	142
<i>La piraterie dans le golfe de Guinée : comme en écho à la Corne de l'Afrique.....</i>	147
<i>Premiers constats : la piraterie, phénomène installé..</i>	149
<i>La parade technique à la piraterie : comment se défendre contre l'ennemi de tous?.....</i>	152
<i>L'attaque d'un navire français change la donne</i>	157
<i>La mise en place d'une parade juridiquement encadrée.</i>	162
<i>La relative efficacité du Contrôle naval volontaire.....</i>	163
<i>Du déploiement militaire à l'action civile</i>	173
<i>Le retour de la piraterie, révélateur d'un monde en quête de nouveaux équilibres.....</i>	174
De la piraterie au piratage.....	181
<i>Quand les radios pirates bravaient le monopole des ondes.....</i>	181
<i>Le détournement d'avion, forme nouvelle de la piraterie.....</i>	187

<i>Des plans « antipirates », avec ou sans pirates : Vigipirate et tous les autres.....</i>	194
<i>Les pirates des autoroutes et des nationales.....</i>	198
<i>Informatique : le piratage, mot débonnaire pour une catastrophe possible.....</i>	203
<i>La naissance du parti politique des pirates : un avatar de la piraterie.....</i>	220
Journal 2012 de la piraterie et du piratage	225
<i>Janvier.....</i>	<i>226</i>
<i>Février.....</i>	<i>227</i>
<i>Mars.....</i>	<i>228</i>
<i>Avril.....</i>	<i>228</i>
<i>Mai.....</i>	<i>229</i>
<i>Juin.....</i>	<i>230</i>
<i>Juillet.....</i>	<i>232</i>
<i>Août.....</i>	<i>234</i>
<i>Septembre.....</i>	<i>236</i>
<i>Octobre.....</i>	<i>241</i>
<i>Novembre.....</i>	<i>245</i>
<i>Décembre.....</i>	<i>248</i>
<i>Janvier-février 2013.....</i>	<i>252</i>
Annexe – Textes officiels concernant l’interdiction et la lutte contre la piraterie	255
Convention des Nations unies sur le droit de la mer.....	257
Convention de Genève sur la haute mer, 1958.....	261
La piraterie dans le code pénal français	265
Rapport de Jack Lang.....	267
Traité naval de Londres, 1930	273
Protocole de Londres, 1936	275
Bibliographie pirate.....	277